

Province de Québec
Ville de Bonaventure

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION ÉCRITE
ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-747
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-543
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-747 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-05-126 , lors de la séance du 3 mai 2021, du projet de Règlement numéro 2021-747 modifiant le Règlement numéro 2006-543 (Règlement de zonage) de la ville de Bonaventure, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la ville de Bonaventure aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la ville de Bonaventure à l'adresse suivante 127, avenue de Louisbourg. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante directiongenerale@villebonaventure.ca ou par courrier à la ville à l'adresse postale suivante 127, avenue de Louisbourg, Bonaventure G0C 1E0.

QU'au cours de cette consultation écrite, la ville de Bonaventure pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'une assemblée publique suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 7 juin 2021, à compter de 19 heures, à la salle Bona de l'hôtel de ville;

Donné à Bonaventure, ce 21 mai 2021.



François Bouchard
Directeur général, secrétaire-trésorier et greffe